

## Le mémoire de l'A.C.C.A. sur la réforme fiscale

Volume 38, numéro 2, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103691ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103691ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1970). Le mémoire de l'A.C.C.A. sur la réforme fiscale. *Assurances*, 38(2), 164-167. <https://doi.org/10.7202/1103691ar>

Résumé de l'article

L'Association Canadienne des Compagnies d'Assurance-vie a présenté un important mémoire sur la réforme fiscale proposée par le gouvernement fédéral. Nous en reproduisons ici les conclusions. Nous pensons, en effet, qu'il y a là un document intéressant dont nos lecteurs aimeront prendre connaissance, tout au moins dans sa portée générale. – A.

## Le mémoire de l'A.C.C.A. sur la réforme fiscale

164 *L'Association Canadienne des Compagnies d'Assurance-vie a présenté un important mémoire sur la réforme fiscale proposée par le gouvernement fédéral. Nous en reproduisons ici les conclusions. Nous pensons, en effet, qu'il y a là un document intéressant dont nos lecteurs aimeront prendre connaissance, tout au moins dans sa portée générale. — A.*

### **E — Conclusion et solutions de rechange**

Les propositions du Livre blanc réduiraient le niveau de l'épargne domestique qui est déjà insuffisant face aux exigences du Canada en matière d'investissement. Donc les possibilités d'un nombre plus grand d'emplois et de revenus plus élevés seraient mises en échec. Le seul autre moyen d'assurer le maintien du niveau d'expansion économique voulu consisterait à encourager un afflux beaucoup plus grand de capitaux étrangers. Les auteurs du Livre blanc supposent que l'on peut augmenter modérément cet afflux mais ils admettent que l'augmentation ne serait pas très sensible. La présente annexe laisse entendre que l'augmentation serait encore bien plus modeste et qu'on ne peut même pas y compter. Les courants actuels des marchés internationaux de capitaux indiquent qu'il peut devenir plus difficile de maintenir l'afflux des capitaux même au niveau que nous connaissons à l'heure actuelle. Cependant, même s'il était possible d'attirer davantage de capitaux étrangers, l'opinion publique semble s'interroger sur l'à-propos d'accroître la main-mise de l'étranger sur l'économie canadienne.

Tout se ramène simplement à une question élémentaire d'arithmétique. Pour maintenir l'expansion économique réelle, le Canada a besoin d'investissements. Ces investissements doivent être financés par de l'épargne réelle soit domestique soit étrangère. Si le Canada réduit l'épargne domestique et qu'il ne veut pas ou qu'il ne peut pas recourir dans une proportion équivalente à l'afflux de capitaux étrangers, il doit sacrifier l'expansion économique. Si en même temps, le niveau

actuel de l'épargne domestique est insuffisant, ce qui est le cas, le problème est d'autant plus grave. Il importe peu que cet état de choses soit du goût des Canadiens : les réalités économiques exigent qu'un choix soit fait entre ces solutions.

Les propositions du Livre blanc aboutiraient à réduire le niveau futur de l'épargne et de l'investissement dans le secteur privé de l'économie mais si notre pays veut connaître l'expansion sans inflation, il faut absolument accroître à la fois l'épargne et l'investissement privés. Voilà un argument solide qui milite en faveur d'un remaniement des propositions pour réduire ces effets au minimum.

165

On peut surtout s'interroger sur l'emploi des recettes fiscales fédérales nouvelles dont le montant serait considérable dès la cinquième année de la mise en œuvre des propositions de réforme fiscale. Les estimations touchant cette augmentation ont varié entre \$800 et \$1,500 millions ou plus au cours de la cinquième année du nouveau système. Dans le secteur privé, une grande part de ces ressources aurait sans aucun doute été épargnée et investie. Il est impossible de savoir si ces ressources seront utilisées par le gouvernement aux fins d'investissement ou pour l'application des programmes courants. Par conséquent, tant que le gouvernement n'aura pas fourni plus de renseignements sur la manière dont il compte dépenser ces recettes fiscales, un grand nombre de Canadiens doivent se montrer extrêmement circonspects sur l'à-propos d'un tel transfert. L'Association estime qu'un transfert aussi important du secteur privé vers le secteur public comporte le risque certain de mettre en échec le taux de croissance de notre économie.

L'écart qui n'a cessé d'être large et qui semble de nature à demeurer dans le secteur privé entre les besoins de capitaux et l'offre d'épargne domestique souligne la nécessité d'un programme destiné à stimuler un volume plus élevé de l'épargne des particuliers. Selon l'Association, cette conclusion est renforcée par le déclin de l'épargne contractuelle,<sup>11</sup> l'élément le plus stable de l'épargne des particuliers, par rapport à l'épargne globale des particuliers. Un grand nombre de pays intéressés à maintenir ou à accroître la proportion contractuelle du volume de l'épargne des particuliers ont accordé un traitement fiscal préférentiel aux primes d'assurance-vie. L'Association recommande que l'on étudie sérieusement la possibilité d'accorder, sous une forme ou sous une autre, un statut fiscal privilégié aux primes versées par les assurés canadiens.

En outre, l'Association estime qu'il est nécessaire d'asseoir un programme d'encouragement à l'épargne sur des bases plus larges. On pourrait commencer par un examen détaillé de programmes analogues en vigueur dans les pays dont la structure économique et socio-politique fondamentale ressemble à la nôtre. Même si aucun de ces programmes n'est de nature à répondre totalement aux besoins propres au Canada, on peut compter que l'on en tirera des idées intéressantes.

166

Pour être précis, tout programme d'encouragement à l'épargne doit répondre aux critères suivants :

1. Encourager l'épargne sans réduire gravement les recettes fiscales.
2. Encourager l'épargne vraiment nouvelle au lieu de se contenter de favoriser certains courants existants par rapport à d'autres.
3. Ne pas violer les principes d'équité et de progressivité incarnés dans les propositions de réforme fiscale.

Pour répondre à ces critères, un tel programme doit présenter les caractéristiques suivantes :

1. S'efforcer de transformer les non-épargnants en épargnants, de manière à obtenir une augmentation réelle de l'épargne, au lieu de subventionner le volume de l'épargne existante.
2. S'appliquer à une gamme aussi large que possible de moyens d'épargne de manière à réduire au minimum les changements d'orientation d'un moyen d'épargne vers un autre.
3. Revêtir la forme d'un dégrèvement fiscal (ou d'une exemption ou d'un abattement) sur le volume d'épargne nouvelle plutôt que sur le revenu en provenance de l'épargne existante.

Prise globalement, les caractéristiques précédentes indiquent qu'il faudrait un programme conçu pour plaire et profiter aux Canadiens disposant d'un faible revenu. Un tel programme semble s'insérer de manière générale dans le cadre des objectifs des propositions de réforme fiscale. Le plan enregistré d'épargne-retraite actuel est le prototype d'un tel système et on pourrait l'élargir de manière à accroître l'épargne. Cependant, on aurait intérêt à compléter les plans enregistrés au moyen d'un programme suivant lequel on pourrait recourir à d'autres moyens d'épargne pendant des périodes plus courtes et pour des raisons plus diverses. Par exemple, les épargnants qui participeraient à un tel pro-

gramme pourraient épargner pour financer des études supérieures ou l'acquisition d'une meilleure habitation.

Voici comment on pourrait procéder : on permettrait un dégrèvement d'impôt de  $x$  dollars pour chaque  $y$  dollars de revenu détourné vers un moyen acceptable d'épargne jusqu'à concurrence d'un certain maximum. Par exemple, on pourrait accorder un dégrèvement d'impôt d'un dollar pour deux ou trois dollars épargnés. Quant aux moyens acceptables, toute une série de systèmes de dépôt ou d'épargne contractuelle offerts par les institutions intermédiaires du Canada rempliraient les conditions pourvu que l'actif en question soit immobilisé pendant au moins cinq ans. Il serait raisonnable d'imposer un plafond de \$500 par an pour chaque contribuable. Une retenue fiscale forfaitaire de 25% sur le produit d'un titre acceptable pourrait être perçue au moment de la réalisation.

167

Si l'on adoptait une telle méthode, il faudrait faire des recherches afin d'établir le niveau de dégrèvement d'impôt qui rapporterait le résultat optimum. Si le dégrèvement était fixé comme on l'a indiqué, les résultats de l'épargne nouvellement formée pourraient être importants.

---

### **Highway Accident Summary in Canada, 1969. Canada Safety Council. 30 The Driveway, Ottawa.**

C'est dans ce texte de trois pages qu'on trouve des statistiques intéressantes sur les accidents de la route au Canada. Dans tous les domaines (décès, accidents divers, dommages matériels), la province de Québec tient la tête du peloton. Avec une population moindre que celle de l'Ontario, elle a le nombre le plus élevé. Et l'on s'étonne que les primes d'assurance-automobile y soient les plus élevées au Canada !